

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.090

L'An Deux Mille Trois, le 2 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

25 AOUT 2003

25 AOUT 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, M. BOURGEOIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA-TERRIEN, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle LABEYRIE, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par Mme MONTRON
M. DENIS représenté par Mme DURAND
Mme COURTIN représentée par Mme DACOSTA-TERRIEN
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme JOLY représentée par M. MERLE
M. POTENNEC représenté par M. CAU
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Melle TURPIN représentée par M. HUGENDBLER

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 33

Melle LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PROJET EDUCATIF LOCAL

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre du projet éducatif local, le Conseil Municipal dans sa séance du 21 mai 2001 a approuvé, au titre du contrat éducatif local, les actions éducatives complémentaires de celles des parents et de l'école, devant contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société.

Il est proposé pour l'année 2003 d'approuver l'avenant financier à ce contrat, fixant le soutien financier de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports à 10 000,00 euros ainsi réparti :

- interclasse
5 000,00 euros
- festival initiatives jeunes
2 500,00 euros
- activités socioculturelles
2 500,00 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le contrat éducatif local,
- VU l'avenant financier 2003,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant financier 2003 du contrat éducatif local.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 septembre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS